

REUNION DU JEUDI 17 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 17 mars à 10 heures 06, les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, M. ANTOINE BRUCHET, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STÉPHANE DECAYEUX, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME CAROLE DUMONT, MME DOLORÈS ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENÉ LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SÉVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME CATHERINE BENEDINI, M. PASCAL DELNEF, M. STÉPHANE HAUSSOULIER, M. PHILIPPE VARLET

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président salue l'assistance et plus particulièrement les anciens conseillers généraux présents dans les rangs du public.

M. LEC indique que la quasi-totalité des vœux présentés par l'opposition ont été jugés non-conformes lors de la conférence des Présidents et demande une suspension de séance.

M. le Président lui rappelle que la définition de la non-conformité d'un vœu est définie en l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

M. le Président suspend la séance pour 15 minutes.

(La séance suspendue à 10h08 est reprise à 10h26).

M. LEC indique que l'opposition a étudié la décision de M. le Président concernant la non-conformité de quatre vœux et estime que le Budget primitif, temps fort de l'Assemblée, se doit d'être le moment de pouvoir avancer des arguments face aux coupes sombres opérées par la majorité. Il demande à M. le Président de revoir sa position en citant l'article 13 du Règlement intérieur qui, selon lui, ne mentionne pas la non inscription de recettes supplémentaires comme argument

d'irrecevabilité d'un vœu. Il ajoute qu'en cas de refus de M. le Président d'inscrire ces vœux à l'ordre du jour, l'opposition ne participera pas aux commissions règlementaires.

M. le Président donne lecture de l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée et indique que ces vœux comme les trois amendements du groupe « Front National » ne sont pas recevables. Il demande à l'opposition d'être cohérente et de cesser les interprétations à géométrie variable du Règlement intérieur.

M. RENAUX estime que l'actuelle majorité a mal vécu l'irrecevabilité de certains de ces vœux par le passé, et qu'elle applique désormais la méthode qu'elle entend combattre qualifiant cette décision d'autoritariste, la volonté affichée étant celle de museler le débat démocratique.

M. le Président rappelle qu'il ne fait qu'appliquer les textes.

M. JARDE estime que dans tout organe démocratique, il existe des règles et rappelle à M. LEC que la rédaction des articles 13 et 14 ont été réalisées par l'ancienne majorité dont il faisait partie en 2011 et que le Règlement intérieur actualisé en 2015 a été adopté par l'Assemblée.

M. le Président indique à l'opposition qu'il s'agit uniquement de faire appliquer le Règlement intérieur et qu'en aucun cas il n'est question de museler l'opposition. Il rappelle que le travail des élus se fera au sein des commissions puis en séance, et qu'il sera dès lors possible à tous de s'exprimer sur les rapports présentés pour le Budget primitif.

Mme DENIS souhaite que les vœux irrecevables soient maintenus à l'ordre du jour.

M. le Président lui indique qu'il lui est possible de demander une modification du Règlement intérieur.

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le Président rappelle que voilà un an, à quelques jours près, une nouvelle majorité départementale était élue et s'installait à la tête de l'assemblée départementale. Simultanément, le Conseil « général », celui que tous connaissent, devenait le Conseil « départemental ». Il affirme avoir pensé, comme un grand nombre de ses collègues, qu'il ne s'agissait que d'un changement de mot, sans grande signification. Un an après, devant l'assemblée, M. le Président avoue s'être trompé : le Conseil départemental n'a, en fait, plus grand-chose à voir avec le Conseil général.

En effet, le contexte, les possibilités d'action et le cadre budgétaire de l'assemblée départementale ont radicalement changé. Comme je vous l'ai indiqué lors du DOB, une « Refondation » profonde est à entreprendre. Cette majorité l'a engagée avec lucidité et courage.

Revenant sur le contexte en premier lieu, M. le Président souligne que le Conseil départemental n'est bien entendu pas une institution isolée, coupée des réalités économiques, sociales et quotidiennes de nos concitoyens et de celles de l'ensemble du pays.

Ainsi, en préparant ce discours introductif à cette session d'examen du budget primitif 2016, M. le Président souhaitait donc dire quelques mots du contexte national et de son impact sur la collectivité départementale. Au départ - comme c'est un peu dans sa nature et dans sa personnalité - il lui paraissait possible d'évoquer cet environnement national avec humour et ironie : ainsi, M. le Président avait noté que si Winston Churchill avait prononcé une très belle formule, après les premières victoires alliées en 1942, sur le « début de la fin » et la « fin du début », il pensait qu'avec le mandat de François Hollande, on pourrait concevoir une autre formule : « depuis le début, c'est la fin ». En effet, pour M. le Président, même en essayant de ne pas être exagérément polémique, comment ne pas constater l'incroyable accumulation d'hésitations, de contradictions, de faux départs et de vrais échecs que connaît cette présidence ?

Mais, finalement, il est impossible à M. le Président de continuer à évoquer ce contexte national avec humour. C'est plutôt un sentiment de colère froide qui a pris le dessus : ce mandat présidentiel - il le dit avec gravité - se termine par l'abaissement de la France et le malheur des Français - il aurait dit « difficultés » avant le 13 novembre 2015, mais je dis bien « malheur » depuis cette date.

Pour M. le Président cet « Abaissement » pourrait se résumer en deux faits, en deux réalités :

- 1ère réalité : 1 million de chômeurs de plus depuis mai 2012, alors que le chômage recule partout ailleurs en Europe. M. le Président le répète : « alors que le chômage recule partout ailleurs en Europe ». Pire encore, le taux de chômage des jeunes, qui était de 21 % en juin 2012, est aujourd'hui de 26 %, alors qu'il est passé de 23 % à 20 % dans le reste de l'Union Européenne. Quant aux chômeurs depuis plus d'un an, leur nombre en France a augmenté de 47 % entre juin 2012 et janvier 2016 (*chiffres Ministère du travail - Dares*).

- 2ème réalité : pour la deuxième année consécutive, la Commission Européenne place en « surveillance » notre pays pour les déséquilibres macro-économiques excessifs de notre économie, mais, également, pour son déficit public excessif. Seuls trois pays de l'Union Européenne cumulent encore ces deux « mises en surveillance » : le Portugal, la Croatie et la France...

« Abaissement », mais « malheur », également, pour nos concitoyens : là aussi deux faits, froids et indiscutables pour M. le Président :

- Depuis 2012, le nombre de personnes classées en dessous du seuil de pauvreté, qui avait évidemment cru avec le choc de 2008, n'a pas reculé (INSEE – Taux 60 % du revenu médian, 14 % en 2008 et 14% fin 2015).

- « Malheur » également, dans ce qui commence à apparaître - après l'émotion et l'unité nationale, légitimes, qui ont suivi le massacre à Paris du 13 novembre 2015 - dans les travaux de la commission d'enquête parlementaire : entre les attentats de Charlie et de l'Hyper Cacher de janvier 2015 et novembre 2015, toutes les mesures nécessaires à la sécurité des Français ont-elles, vraiment, été prises ? M. le Président se défend d'avoir la prétention d'apporter des réponses toutes faites, mais en tant qu'élu et responsable public, dit savoir, désormais, que la question ne peut plus, et ne doit plus, être écartée.

M. le Président affirme ainsi que pour notre collectivité, cet environnement national n'est pas sans conséquence lourde : le budget qui est présenté porte la trace des quatre mauvais choix ou d'absence de choix du Gouvernement :

1er mauvais choix depuis 2012 pour les finances de la France : après avoir fortement augmenté les prélèvements obligatoires (le niveau des prélèvements obligatoires en France, déjà de 10 points supérieur à la moyenne européenne, est passé de 44,2 % du PIB en 2012 à 45,5 % du PIB en 2015), le Gouvernement dit vouloir faire des économies sur les dépenses mais, d'annonces présidentielles en annonces présidentielles, ne parvient pas à faire de véritables choix. Ainsi, même après deux reports de notre obligation communautaire, la Commission européenne met en doute la capacité affichée par le Gouvernement à revenir à un niveau de 3 % de déficit en 2017. Le Gouvernement en est donc réduit à baisser massivement les dotations des collectivités locales, alors que, la Gauche estimait « injustifiée », « inacceptable » ; la position du Président de la République précédent de stabiliser simplement ces dotations.

Conséquence pour le Conseil départemental de la Somme : perte de 10 M€ par an de recettes en provenance de l'État (soit 60 M€ sur le mandat). C'est déjà pour ces trois dernières années 35 M€ de perte de recettes cumulés.

2ème mauvais choix, celui de la loi NOTRe du 8 août 2015 qui, à défaut d'avoir pu éliminer les Départements, les « ampute » : alors que nos concitoyens demandent plus de proximité, que les entreprises et l'agriculture ont besoin de soutien fort, la loi NOTRe prive les Départements de capacité d'intervention en matière économique et leur enlève la clause de compétence générale.

Conséquence pour le Conseil départemental de la Somme : à partir de 2016, et plus encore à partir de 2017, le Département ne pourra plus soutenir les entreprises en difficulté, les implantations et les

investissements nouveaux et se trouve gêné pour apporter son soutien aux agriculteurs en investissement.

De plus, dans la loi de finances pour 2016 (article 59), le Gouvernement crée un fonds pour soutenir les investissements des collectivités locales... mais en exclut les Départements.

3ème mauvais choix, la politique économique suivie depuis 2012 : incapacité à mettre en œuvre une réforme structurelle du marché du travail (je passe sur les pérégrinations quotidiennes du projet de loi El Khomri...), politique de l'offre en faveur des entreprises contredite en permanence par des mesures de complications (compte pénibilité) ou d'alourdissement de charges (complémentaire santé obligatoire par entreprise depuis le 1^{er} janvier 2016), absence de grands investissements structurants... Résultat : tous les indicateurs économiques montrent une perte de compétitivité de la France. La part de marché de la France dans les exportations européennes stagne et le déficit commercial en biens manufacturés s'est encore dégradé en 2015, y compris, ce qui est un comble pour un pays comme la France, désormais en matière agricole.

Conséquence pour le Conseil départemental de la Somme : le nombre d'allocataires RSA ne cesse de progresser (18 441 fin 2015, soit 20 % de plus qu'en 2011) et le marché immobilier stagne. Alors que sur l'année 2015, les prix au mètre carré de l'habitat ancien sont quasi stables sur la France entière, après avoir baissé de 5 % depuis 2012, ils ont encore reculé de 3,9 % en Nord Pas de Calais, Picardie - (chiffres réseau Century 21 - « Les Echos » 5 janvier 2016). De plus, selon la Chambre des Notaires de la Somme les prix de l'immobilier ancien dans le département en 2015 ont baissé de 9,4 %, y compris à Amiens.

Absence de choix, enfin : le système du RSA, qui, soyons lucides, s'effondre de toute part

Dans sa gestion : avec son système de différentiel d'un mois sur l'autre, il atteint un niveau de complexité très important qui pénalise et décourage beaucoup d'allocataires. Pour le seul Département de la Somme, les « indus », en 2015, représentent 8 M€.

Dans son fondement : la France est le seul pays d'Europe à avoir un revenu minimum entièrement fixé au niveau national... mais payé par des collectivités locales. Les autres États ont, soit un système national payé au niveau national, soit un système local payé au niveau local.

Dans sa légitimité : le Gouvernement ne cesse de revaloriser le RSA, par exemple deux fois 2 % d'augmentation en 2016, alors qu'il n'augmente qu'au minimum le niveau du SMIC. L'écart entre l'inactivité et l'activité ne cesse donc de se réduire.

Dans son financement : au niveau national, l'écart entre le RSA versé par les Départements et la compensation reçue de l'État pour cette allocation de solidarité nationale dépasse désormais les 4 milliards d'euros...

Et le Gouvernement ne décide rien... De rendez-vous ministériels en missions parlementaires d'études et en nouvelles réunions de travail, depuis 6 mois, l'ADF ne parvient pas à obtenir une réponse claire du Gouvernement. Seule décision prise fin 2015 : accorder 50 M€ aux Départements les plus en

difficulté, alors que cette somme ne représente que quelques semaines de RSA dans un Département comme le Nord et que ces 50 M€ ont été trouvés par le Gouvernement dans la caisse de la CNSA ... chargée de compenser la dépense APA pour ces mêmes Départements !

Alors, bien sûr, le 25 février 2016, le Premier Ministre a fini par recevoir l'ADF et a engagé « un début de début » de négociation. Mais personne ne comprend, en réalité, la proposition du Gouvernement (renationalisation ? transfert de compétences ? Écrêtement du reste à charge ? Origine des compensations ? Mystères ...). Mais est-ce vraiment d'ailleurs une « proposition » ? M. le Président tient à disposition le powerpoint de 14 pages, dont 6 de présentation et de rappels, qui constituait la « proposition » du Gouvernement, sur un sujet aussi lourd et complexe, lors de la réunion avec l'ADF du 8 mars dernier. Est-ce bien sérieux ?

Enfin, et surtout, la réforme, est prévue pour ... 2017 ... ou 2018 ... Tout est dit...

Conséquence pour le Conseil départemental de la Somme : Le « reste à charge » pour le Conseil départemental est passé de 18,3 M€ en 2012 à 47,5 M€ en 2015 pour le RSA, et, si l'on rajoute le « reste à charge » pour l'APA et la PCH, de 47M€ en 2010 à 60 M€ en 2015. Ce « reste à charge » a été entièrement financé par le Conseil départemental au détriment de ses autres politiques, alors que, je le rappelle, ces allocations sociales sont totalement déterminées au niveau national sans aucune marge de manœuvre pour l'Assemblée départementale.

Pour M. le Président, le terme de l'ensemble de ces éléments de contexte pourrait également se résumer en une autre date : le 18 mars 2017, dans un an.

C'est précisément à cette échéance - si rien n'avait été fait depuis avril 2015 et si rien n'était fait en 2016 - que le Conseil départemental de la Somme se trouverait être en déséquilibre budgétaire, selon l'audit indépendant, effectué à l'automne 2015, et dont il a tenu à ce qu'il soit communiqué à tous les groupes politiques de l'assemblée départementale et à tous les élus départementaux.

Voilà la situation très exacte à laquelle M. le Président été confronté, avec l'ensemble des élus de la nouvelle majorité élue en avril 2015. Il ne s'agit absolument pas pour lui d'alimenter une quelconque polémique, ou de lancer des critiques partisans, sans utilité ni fondement, à la majorité précédente, ou à une quelconque famille politique.

M. le Président ~~me~~ limitera à rappeler des faits : le fameux « effet ciseau », tant de fois invoqué depuis plusieurs années, est désormais une réalité, froide, incontestable, brutale, pour beaucoup de Départements et, plus particulièrement, pour la Somme. Un chiffre peut résumer cette situation : le taux d'épargne brut du Département, qui était de 11,6 % en 2011, était tombé à moins de 5 % fin 2015, et l'épargne nette de la collectivité départementale était, à cette date, il y a trois mois, inférieure à 1 M€, sur un budget total de plus de 700 M€... En d'autres termes, le Département était en

train de couler, et contrairement à la formule bien connue, cela se faisait « très sûrement et pas du tout lentement »...

Pour M. le Président, cette situation s'explique assez simplement finalement : les recettes du Département reculent très nettement et ses dépenses augmentent sans cesse. M. le Président appuie alors sa démonstration sur les chiffres suivants permettant de situer les enjeux et les défis qui sont ceux de l'assemblée départementale :

- les concours de l'État baissent de 10 M€ par an, soit environ moins 60 M€ sur le mandat.

- le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 20 % depuis 2011 et - conséquence mathématique de ce système où le Conseil départemental paie une allocation dont tous les paramètres sont fixés par l'État - le reste à charge non compensé pour le Conseil départemental est passé de 47 M€ en 2010 à 60 M€ en 2015. Chaque année, depuis 2012, la dépense RSA augmente de 10 M€ par an...

- Le calcul est donc simple : chaque année, le Conseil départemental doit trouver 20 M€ de plus pour équilibrer son budget de fonctionnement. Compte tenu de la situation économique et sociale, ce n'est pas l'augmentation de la seule fiscalité qui reste au département qui peut, le moins du monde, être une solution.

- Si l'on rajoute encore à cet « effet de ciseau » une augmentation de la masse salariale du Conseil départemental de 20 % en 5 ans et un grand nombre « d'annonces », non réellement financées (par exemple : la rénovation de 6 collèges pour 70 M€ en 3 ans ; 5 M€ de créances non réglées aux bailleurs sociaux sur des programmes de logements passés ; 5 M€ d'opérations de rénovation d'établissements pour personnes âgées ou personnes handicapées « déjà décidées mais non financées »...), c'est en réalité plus de 30 M€ que le Conseil départemental doit trouver chaque année pour équilibrer ses comptes... Soit presque l'équivalent de la dépense pour le transport scolaire chaque année !

Voilà la réalité de la situation du Conseil départemental.

Devant cette situation, M. le Président se refuse à tenir aujourd'hui, pour ouvrir la session budgétaire, un discours qui s'apparenterait, pour lui, aux « belles paroles politiques » que, comme chacun sait, nos concitoyens ne supportent plus.

Il s'interroge sur les « belles paroles » qu'il pourrait adresser à ses collègues ? Elles pourraient être de 3 sortes :

- D'abord, des propos lénifiants : « Tout va s'arranger, je suis formidable » et finalement ne rien dire de très précis.

- Ensuite, cela pourrait être également de « belles promesses » : « le Conseil départemental va tout financer... et même le reste » ! , ou alors : « Nous allons faire ce que personne n'avait fait »... Honnêtement, entre responsables locaux, qui pourrait encore, aujourd'hui, croire le « toujours plus », et le « on rase gratis » ?

- Enfin, M. le Président pourrait me satisfaire de plaintes, de complaints, de communiqués de presse et de tweets, sur les malheurs du Département... et ne rien faire en attendant que cela passe...

M. le Président affirme qu'il ne faut compter ni sur lui, ni sur les élus de la majorité départementale, pour de telles « belles paroles » car elles ne correspondent, ni à sa personnalité, ni à son engagement, ni à son sens de l'intérêt général. Le « y a qu'à, faut qu'on » ne figure pas à son programme, il dit ne pas être un populiste.

Poursuivant son propos, M. le Président affirme que la majorité départementale et lui même ont fait le choix, quelles que soient les difficultés ou les critiques, de redresser le Département et d'agir pour la Somme ; le choix de faire des choix ; des choix clairs, cohérents, et avec comme seul objectif l'intérêt départemental.

D'abord le choix d'une méthode différente : depuis avril 2015, la nouvelle majorité ne s'est pas inscrite dans une logique « d'annonces » sans fondement, de « chocs » non tenus, de communiqués de presse hebdomadaires et de « petites phrases » ...

Depuis avril 2015, la nouvelle majorité a fait le choix du travail, de l'analyse et de l'action immédiate :

- Un travail d'analyse en profondeur, tout d'abord, des différentes politiques départementales. Sur cette base, elle a défini ses orientations, même si elles ne sont pas toujours faciles, pour le mandat qui s'ouvre;

- L'adoption, le 28 septembre 2015, ensuite, d'un BS permettant de prendre en compte l'augmentation du RSA de 4,5 M€, qui n'avaient pas été budgétés au BP, de réduire les dépenses de fonctionnement de 2,9M€ et de réduire l'emprunt de 3 M€. Enfin, ce BS a permis de corriger certaines recettes surestimées (à hauteur de 4,4M€ au total), de prendre en compte des dépenses qui avaient été au contraire sous estimées (RSA, contrat Somme Picardie, réparation des ouvrages d'art, barrages au titre du Plan Somme), de soutenir, tant que c'était encore possible, les entreprises et les artisans, et de débloquer 1 M€ en faveur des investissements des communes ;

- Une modification, le 28 octobre 2015, enfin, de l'organisation des services du Conseil départemental pour lui permettre, dès le 1^{er} janvier 2016, de mettre en œuvre le nouveau cadre d'action de la loi NOTRe et les choix de la nouvelle majorité.

Ensuite le choix d'un redressement financier, quelque fois douloureux, mais durable. Le schéma est le suivant :

Un impératif : ne pas augmenter la fiscalité prélevée par le Conseil départemental. La Somme est déjà le 6^{ème} Département de France en terme de taux de foncier bâti.

Une priorité : retrouver un taux d'épargne de plus de 10 % [dépenses de fonctionnement / recettes de fonctionnement] permettant un retour à l'équilibre et une politique d'investissement forte et saine.

Un objectif : 70 M€ d'économie de la section de fonctionnement entre 2016 et 2021, soit environ 14 M€ par an. Concrètement, et pour la première fois, les dépenses de fonctionnement du Conseil départemental baisseront en 2016.

Un principe : un effort partagé par tous.

=> pas de politique départementale brutalement stoppée.

=> mais toutes les politiques départementales sont recentrées et doivent partager l'effort collectif.

51 *décisions précises* inscrites dans le document « Refondation » placé en annexe du DOB 2016 du 15 février 2016. Des choix difficiles ont été à faire. M. le Président ne les cachera pas et les assume : ainsi, parce que le Département n'en a plus la possibilité légale (suppression de la clause de compétence générale), l'aide aux élèves d'école primaire fréquentant les cantines, l'aide aux CIO et l'aide aux crèches, prendront fin.

Mais également le choix de maintenir, malgré les tentations et les facilités de court terme, un engagement fort auprès des territoires et des habitants a été fait.

Ce « choix du territoire » se décline autour de 4 axes : une politique territoriale, un effort sur les routes, une politique pour les collèges, un engagement sur l'investissement.

- *Maintien d'une politique d'appui aux territoires*, EPCI comme communes, alors que beaucoup de Départements y renoncent : 40 M€ d'ici 2021, dont 5 M€ pour l'année transitoire 2016, et le reste dans de nouveaux contrats de territoires avec les nouveaux EPCI et les communes entre 2017 et 2021.

Là encore, le Département aurait pu profiter d'une option plus « facile » : prendre prétexte de la mise en place des nouvelles intercommunalités, en 2016, voire en 2017, pour instituer des « années blanches » sans aucun financement pour les collectivités locales. Ce n'est pas le choix que la majorité départementale a fait.

Ainsi :

- Dès mai 2015, des crédits ont été réaffectés pour assurer le financement des CIDT et d'IDEAL, qui existaient toujours sur le papier dans le BP 2015. Il rappelle la décision de la précédente majorité de prolonger la PACTe d'un an sans crédits complémentaires.
- Dès mai 2015 également, M. le Président a souhaité la mise en place d'une mesure de secours exceptionnel aux communes d'1 M€ : l'objectif d'ailleurs, n'était pas tant « de donner un peu à tout le monde, pour faire plaisir à tout le monde », que de soutenir l'activité des artisans et de des PME locales. Finalement, c'est plus de 1,6 M€ qui ont été engagés au 31 décembre 2015. En effet, devant le succès de l'opération, la majorité départementale a choisi, non pas de faire l'économie – ce qui aurait été bien nécessaire par ailleurs – du reliquat de la politique IDEAL – environ 664 000 € en décembre 2015, mais de le réinjecter dans cette mesure d'aide exceptionnelle aux communes. Le choix de le faire a été fait à raison car au total, 177 projets d'investissement ont été financés pour un montant total de travaux de 12 M€, 12 millions d'euros injectés dans l'économie locale, donc pour l'emploi.
- Pour 2016, pas « d'année blanche »: 5 M€ sont à la disposition des EPCI et des communes pour l'investissement.
- Pour 2017 et ensuite, Stéphane Haussoulier, Vice président en charge de la politique territoriale, a créé un groupe de travail, regroupant les élus de toutes les familles politiques, pour tracer les contours de ce que sera l'action du Département pour les collectivités entre 2017 et 2021. Dès l'automne 2016, le cadrage finalement retenu par le Conseil départemental sera adressé aux EPCI et aux communes

A ce titre, M. le Président a souhaité, enfin, que l'appui du Conseil départemental aux communes et aux EPCI se manifeste par l'aide qui peut être apportée en matière de conseil et d'ingénierie. Dans quelques semaines, un « guide de l'ingénierie départementale » sera diffusé aux Maires et Présidents d'EPCI.

- Deuxième axe, *un effort important sur l'entretien du réseau routier.*

Les moyens consacrés à l'entretien des routes départementales ont été jusqu'alors insuffisants et les engins à la disposition des agents départementaux sont aujourd'hui vétustes. Malgré les grandes contraintes financières pesant sur la collectivité, le Département a décidé d'augmenter les moyens consacrés à l'entretien du réseau départemental et de concentrer ses investissements routiers sur quelques grandes opérations structurantes.

Ainsi :

- Les crédits affectés à l'entretien du réseau routier départemental seront augmentés de 7 M€ par an dès 2016 (par rapport au budget primitif de 2015).
- Le parc matériel des services routiers du Département, très largement vétuste aujourd'hui, sera de 196 engins au 31 décembre 2019, entièrement renouvelé (2M€ par an pendant 4 ans et 1,3 M€ par an les années suivantes)
- De même, d'ici 2021, seront terminées les opérations de sécurité en cours : RD 12 aménagement entre Saint-Riquier et Crécy-en-Ponthieu (3,2M€), RD 90 aménagement entre Fouencamps et Dommartin (2M€), opération mise en sommeil pendant 7 ans, RD 93 Vaux-Marquenneville à Frucourt (0,6M€), RD 3 section entre la RD 13 et Bray-lès-Mareuil (0,7M€).

Quatre programmes structurants sont d'autre part proposés pour 2016-2021 :

- Au titre de l'accès à la santé, le barreau du CHRU d'Amiens depuis la rocade : 4,6 M€
- Au titre de l'emploi, la desserte de la zone industrielle intitulée « aéropôle Albert Picardie » : 5,2 M€
- Toujours au titre de l'emploi, la desserte du Vimeu industriel : 7,7 M€
- Au titre de la sécurité routière : l'aménagement du carrefour dit du Vert Galant RN25/RD117 (250 000 €) ; l'aménagement du carrefour RD210 / VC de Saleux à Dury (600 000 €).

Malgré les contraintes budgétaires et le cadre de compétence limité de la loi NOTRe, le Département a décidé – troisième axe - de maintenir une action, allant au-delà de ses compétences légales, en faveur des collègues.

Le plan de rénovation des collèges, engagé par la précédente mandature mais non financé, est maintenu mais son calendrier doit être malheureusement étalé. En revanche, les crédits d'entretien courant des collèges sont doublés au BP 2016. Le plan collège numérique sera adapté aux nouvelles évolutions technologiques ainsi qu'aux usages. Enfin, un dialogue de gestion régulier sera désormais établi entre le Département, les principaux de collège et les territoires.

- Enfin, dernier axe de ce « choix du territoire », le maintien d'une politique d'investissement forte : 80 M€ en 2016, dont 46 M€ directement ou indirectement affectés à développer le territoire et à appuyer les collectivités.

Il s'agit là d'un choix fort : de très nombreux Départements ont préféré réduire leurs investissements plutôt que de comprimer leur fonctionnement. C'est une option à la fois inutile et dangereuse : inutile, car l'abandon de l'investissement n'aurait fait gagner qu'un an au Conseil départemental avant qu'il ne se retrouve, de toute façon, en déséquilibre, car le cœur de ses difficultés est lié à la baisse de ses

recettes de fonctionnement et à l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement. Dangereuse d'autre part, car si le Département n'investit plus pour l'avenir, soyons clairs, il disparaît.

Le choix a été fait, d'autre part, en matière sociale, « du juste droit » et de la responsabilisation, plutôt que celui de l'assistanat et du « toujours plus ».

Les politiques sociales constituent le « cœur », dans tous les sens du terme, des compétences historiques du Département. Dans un territoire aussi touché par le chômage et la précarité sociale que le nôtre, les politiques sociales du Département sont également le cœur battant de la cohésion sociale, notamment vers nos concitoyens et nos territoires les plus en difficulté.

Le Département refuse la passivité ou la fatalité et veut agir dans le sens de la responsabilisation et de l'efficacité sociale. Chef de file des solidarités, il fondera son action sur 5 principes : restaurer l'autonomie de vie des personnes et rechercher leur insertion sociale et professionnelle ; miser, non sur les difficultés, mais sur le potentiel et la responsabilité personnelle de chacun ; se placer dans un rôle « d'accompagnateur-responsabilisateur » et refuser la posture de guichet ; être le coordinateur des politiques sociales sans avoir vocation à tout faire lui-même ; définir clairement, enfin, vis-à-vis de ses partenaires, les attentes et les priorités du Département.

Le « juste droit » et « la responsabilité », c'est donc, par exemple et concrètement :

- Les sanctions pour les allocataires du RSA ne respectant pas leurs engagements, sont portées au maximum légal
- La création d'une équipe de contrôle RSA au sein de la DGA des solidarités et de l'insertion
- L'envoi le 1^{er} février 2016 d'une lettre à tous les allocataires du RSA pour leur rappeler leurs droits et leurs obligations
- L'analyse, à titre expérimental, de la situation de tous les allocataires RSA isolés d'un territoire
- La définition d'un barème uniforme au niveau du Département pour les aides financières à l'enfance et les dépenses des enfants en familles d'accueil
- La prise en charge des jeunes majeurs : l'allocation mensuelle est ramenée de 850 € à 513 €
- La définition des barèmes et des références pour les aides financières sociales du Département (Aides Financières Individuelles Déconcentrées, aides exceptionnelles, Fonds d'Aide aux Jeunes, Fonds de Solidarité Logement).

Toujours au titre de l'insertion, plus de 17 M€ sont consacrés à des actions d'insertion pour le retour à l'emploi. Ainsi un vrai plan départemental d'insertion avec de vrais parcours d'insertion vers le retour à l'emploi, le tout avec l'aide de la majorité régionale sera bâti.

Alors, M. le Président entend parfois dire que, par ce choix du « juste droit » et de la « responsabilisation », la majorité départementale mettrait en place une politique de « régression sociale », voire, même, serait devenue « anti sociale ».

- Froidement, un chiffre : dans le BP 2016 du Conseil départemental, les dépenses sociales représenteront 333,5 M€ sur 560 M€ de dépenses de fonctionnement, soit 60 % des dépenses de fonctionnement du Conseil départemental... Si c'est cela la « régression sociale »...

- Au delà, un engagement et une conviction de fond : depuis quand la responsabilité, depuis quand le souhait d'avoir les dispositifs les plus efficaces et les mieux ciblés sur les publics les plus en difficulté, depuis quand le choix du vrai travail social de long terme, plutôt que de l'aide ponctuelle, sont-ils des signes de « régression sociale » ?

En réalité, le social du « toujours plus », le social de « l'indifférencié », le social qui se limite au guichet de prestations, sont aujourd'hui des postures inefficaces et archaïques face aux nouvelles formes d'exclusion sociale de notre temps. Ayons, enfin, le courage de le dire et, surtout, la volonté de changer.

Enfin le choix d'une modernisation des services départementaux :

La simplification des procédures, l'interactivité, la dématérialisation des documents, la suppression de pièces redondantes, ne peuvent plus constituer, en 2016, de simples améliorations techniques marginales pour l'action des services du Département et le travail quotidien de ses agents. Elles forment un véritable cadre de travail nouveau indispensable pour appréhender les attentes de nos concitoyens, les évolutions de la société et améliorer la qualité des services rendus.

Dès lors, sur la base des expérimentations conduites, des évolutions imaginées et des tests faits dans la période précédente, un véritable « saut » qualitatif et quantitatif sera conduit entre 2016 et 2018 au sein du Conseil départemental : tel est le contenu du programme « Département 3.0 ». Ce programme vise deux objectifs essentiels et concrets :

- Simplifier et moderniser le travail des services
- Simplifier et accélérer les relations entre les usagers et le Conseil départemental.

Le choix de l'efficacité, c'est également celui du dialogue social réel, constructif et sans tabou avec les personnels départementaux : dès février 2016, 5 groupes de travail associent l'administration et organisations syndicales autour de thèmes jusqu'ici contournés ou évités (mise à jour du système indemnitaire, mobilité, situations statutaires spécifiques, cartes des Centres médico-sociaux et des Centres d'exploitation, organisation de l'entretien des collèges).

En ce qui concerne les implantations des CMS et des CER, M. le Président tient à être précis et clair :

- Le Département a aujourd'hui 23 cantons mais encore 63 CMS et 39 CER dont certains ne comptent que quelques agents, ou ne sont ouverts que quelques jours par semaine. Il est donc exact qu'il a annoncé, le 6 octobre 2015, puis confirmé à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 février 2016, l'engagement de relancer la réflexion sur la redéfinition de la cartographie des CMS et des CER, engagée par son prédécesseur dès 2009.

- Sur le fond, son souci est double : d'une part, garantir une proximité et une réactivité des services du Département, mais également pouvoir apporter une permanence de services et une qualité des réponses, dans un domaine où les difficultés à prendre en compte, les attentes, mais, également, les règles et les cadres budgétaires à mettre en œuvre sont de plus en plus complexes. Une centralisation excessive n'est pas envisageable. Mais, à l'inverse, il ne me satisfera pas d'une « fausse présence » sur le terrain, où derrière une porte et un logo du Conseil départemental, la collectivité ne serait pas à même d'assurer, à nos concitoyens, comme aux maires, un véritable service de qualité.

- Sur la méthode, aucune décision n'est prise et il n'existe aucune « carte cachée ». M. le Président a souhaité privilégier la voie d'une concertation et d'un travail de préparation approfondis. Les décisions interviendront à l'automne 2016.

Enfin, pour terminer son propos M. le Président présente quelques uns des autres choix que la majorité du Conseil départemental et lui-même ont fait pour le mandat qui s'ouvre :

- En matière d'habitat, le Conseil départemental n'exercera plus, pour le compte de l'État, la compétence d'aide à la pierre. En revanche, nous concentrerons notre action sur les problématiques de logement des publics en difficulté dont le Conseil départemental a la charge (personnes handicapées, personnes âgées, allocataires RSA).

D'autre part, dans la politique territoriale qui sera mise en place à partir de 2017, le Conseil départemental est prêt à s'engager pour la rénovation des centres bourgs, tant dans les espaces publics que sur les espaces d'habitats. Ainsi, en matière de logement et d'habitat, nous avons fait le choix, non pas de « ne plus rien faire », comme je l'entends parfois, mais de concentrer notre action.

- En matière d'environnement, la loi NOTRe prive le Conseil départemental d'un grand nombre de compétences, mais il a été choisi de poursuivre une action déterminée sur les Espaces Naturels Sensibles et de créer, en Haute Somme, un grand site naturel touristique autour de Cléry et la Barette. Pour la sécurité de nos concitoyens le choix de participer financièrement au plan de protection du littoral et au plan Somme II a été fait. Le choix, comme d'autres Départements de la région (Pas-de-Calais) de ne plus rien financer dans ce domaine aurait pu être fait.

- Au sujet du SDIS – Pour lequel M. Stéphane Haussoulier et lui-même ont entendu beaucoup de choses ces derniers mois - je voudrais simplement vous dire que la contribution du Département au SDIS sera en 2016 de 26 M€, c'est à dire son niveau de 2013-2014.

Il n'a pas le souvenir, qu'à cette époque, la sécurité des habitants était totalement en péril...

Il salue une nouvelle fois, le travail remarquable réalisé par le président du SDIS et son équipe pour repenser en profondeur la fonction et l'action de ce service départemental.

- En matière de sport et de jeunesse, là, également, le choix de ne pas couper complètement cette politique, pourtant non obligatoire, a été fait mais de la reconcentrer sur un certain nombre de priorités : augmentation de la subvention pour les associations sportives amateurs proposant des activités aux personnes souffrant de handicap, aides aux clubs reconcentrés sur les clubs amateurs et les structures en territoire, augmentation des crédits affectés aux sports de pleine nature.

- En matière de développement économique, touristique et agricole, la loi NOTRe nous prive quasiment de toutes nos compétences économiques, mais, là également, les élus départementaux ont fait le choix d'agir partout où c'était encore possible et, surtout, nécessaire : maintien du dispositif pour la modernisation des navires de pêche, renforcement du soutien à l'agriculture, qui sera doublé en 2016, pour contribuer à relever le défi vital que traverse l'élevage de notre département.

150 000 € seront également débloqués pour le lancement d'un nouveau schéma d'aménagement touristique et le développement de nouveaux sites.

- En matière culturelle, enfin - et là, également, il a entendu et lu les affirmations les plus extravagantes depuis quelques semaines - il lui paraît indispensable que ses collègues connaissent la réalité des propositions de ce projet de BP 2016 pour faire ensuite librement critiques et jugements :

*Le budget « culture » du Département, comme l'ensemble des lignes du budget départemental, baisse en 2016. Non, il ne baisse pas de 40 % ou de 100 %, même, comme entendu ici ou là, mais de 14,2 %. Il passera de 7,6 M€ en 2015 à 6,5 M€ en 2016. Quelle autre collectivité ou institution, attribue, continuera à attribuer, chaque année 5 ou 6 M€ à la culture dans ce département ?

* Sur les 6,5 M€, moins de 10 % concernent les compétences culturelles obligatoires du Département (archives, bibliothèque départementale). En d'autres termes, 90 % de l'action du Département, en matière culturelle, concernent des actions se situant au-delà de ses compétences légales et obligatoires.

* Oui, la philosophie dans l'appui aux structures culturelles est changée : le Conseil départemental est désormais fondamentalement la collectivité des solidarités sociales et territoriales. Il n'a pas vocation à soutenir le fonctionnement de structures culturelles en lui même, mais uniquement dans la mesure où les actions culturelles qu'elles mettent en place, ont un impact sur les territoires et sur les publics les

plus en difficulté dont le Conseil départemental a la charge. Pour autant supprimer tout soutien au fonctionnement des structures culturelles en 2016 n'est pas prévu :

Il est créé une ligne « soutien au fonctionnement des structures culturelles locales » qui est dotée de 480 000 €, soit à 10 % près, le même montant qu'en 2015.

Par ailleurs, il est lancé deux appels à projet : l'un sur la présence artistique sur les territoires, doté de 140 000 €, l'autre sur la présence artistique auprès des publics les plus en difficulté, doté de 40 000 €.

Enfin, les 4 conventions culturelles territoriales existantes continueront à être financées en 2016, à hauteur de 200 000 €, contre 300 000 € en 2015.

Pour M. le Président, il est exact que le Conseil départemental ne siègera plus au conseil d'administration de la Maison de la Culture et de l'EPCC Arts du Cirque et de la Rue. Mais cela ne signifie pas « plus aucun soutien ». une dotation de 32 000 € est maintenue spécifiquement pour l'anniversaire de la Maison de la Culture et ces deux structures pourront librement déposer des projets dans les appels à projets évoqués.

Voilà la réalité de la nouvelle politique culturelle du Conseil départemental, loin des exagérations et des caricatures. Là aussi, des choix ont été et ce qui existait est changé. Certains disent que cela s'appelle « être conservateur ». Il lui semble, pour ma part, que c'est exactement l'inverse...

En conclusion, le Conseil départemental, vous l'avez compris, vit un contexte difficile et se trouve contraint parfois à des choix douloureux. M ; le Président ne veut pas se cacher derrière des commentaires négatifs, des petites phrases, de belles promesses, ou une forte dose de cynisme. Il affirme avoir pris ces responsabilités et les assumer parce que, de tout son cœur, il croit dans l'importance, la solidité, l'ancrage, la force, l'efficacité du Département, de ses actions, de ses élus, de ses services et de ses agents.

M. le Président n'a pas pris ce siège pour occuper un siège et pour en viser un autre. Il assumera les choix faits et me battra pour le redressement et l'action du Département.

Le projet de BP qui vous est proposé est aujourd'hui un budget de vérité, de redressement et d'investissement ; un projet de budget de courage et d'action.

M. LEC affirme, à partir de données budgétaires des années antérieures, que l'ancienne majorité de gauche avait laissé un département en état de marche après en avoir redressé la situation laissée par les mandatures de MM. GEST et DUBOIS. Il souligne que des efforts importants

avaient été réalisés sur les dépenses de fonctionnement entre 2008 et 2015, et la capacité de désendettement réduite de 4,5 ans en 2008 à 3,86 en 2014.

Poursuivant sa démonstration, il affirme, chiffres à l'appui, que des efforts sans précédent avaient été réalisés par l'ancienne majorité pour le SDIS, la politique d'aménagement concerté du territoire, la création de dispositifs au bénéfice des agents de la collectivité notamment en matière d'avantages sociaux et de déprécarisation dans l'emploi public. Par cette démonstration, il souhaite battre en brèche l'idée que les difficultés de « bouclage » du Budget primitif 2016 sont à imputer à la gestion de l'ancienne majorité. Sur la question de l'emploi dans la collectivité il dénonce la suppression de 50 emplois par an. Puis, M. LEC se félicite des actions de l'ancienne mandature en matière économique pour laquelle l'ancienne majorité a obtenu davantage d'implication de la Région Picardie. De manière générale, M. LEC s'interroge sur l'abandon des politiques de défense de l'environnement, du recours aux énergies renouvelables et du soutien aux assistants familiaux. Enfin, il accuse M. le Président d'opérer une saisie « assiette » sur les indemnités des conseillers départementaux. Poursuivant son propos, M. LEC juge que le projet de Budget primitif 2016 est une régression sociale faite d'un saupoudrage de subventions d'appoint. Il invite, en conséquence, M. le Président à se ressaisir car le budget présenté est, selon lui, hors la loi et insincère, car 10 à 15M€ sont manquants.

Il soutient en outre, que si les impôts n'augmentent pas, c'est en raison des coups portés aux services publics et notamment aux bénéficiaires du RSA. Il motive ainsi le dépôt de vœux ciblant chaque décision et comprend que ces vœux aient été écartés. Puis, M. LEC conteste la suppression des dispositifs suivants : l'aide à la cantine pour les élèves du premier degré, certaines mesures d'insertion, le Conseil départemental junior, le deuxième jeu de manuels scolaires pour les collégiens.

Il indique qu'en conséquence, les élus de la Gauche Plurielle ne participeront pas aux commissions car ils jugent que ces propositions de suppression s'apparentent à un tsunami culturel et éducatif. M. LEC rappelle les mesures qui, sous l'influence de l'ADF, ont permis aux Départements en difficulté, en raison de la refonte de la DGF en 2005 et de la réforme de la taxe professionnelle, d'équilibrer leur budget, grâce au dispositif de péréquation et au fonds de solidarité pour les Départements en grande difficulté. Il reconnaît que le retour des frais de gestion et l'augmentation des taux de droit de mutation à titre onéreux ont offert depuis décembre 2013 un répit toutefois insuffisant. Il rappelle que l'ancienne majorité a mobilisé une dotation exceptionnelle de 25 M€ dans ce cadre. Il affirme, en outre, que le retour à la solidarité nationale du RSA est annoncé par M. le Premier Ministre pour 2017. De plus, selon M. LEC, le gouvernement étant conscient de la situation d'urgence en matière sociale, une mesure conjoncturelle serait prévue. Après avoir indiqué qu'il avait envisagé de présenter un contre budget et éventuellement des amendements, mais y avoir renoncé en raison, selon lui, du déséquilibre au budget, il invite M. le Président à, d'une part, reconstruire un nouveau budget préservant les solidarités ; et d'autre part à réclamer d'urgence un soutien exceptionnel de l'Etat.

En conclusion, M. LEC estime qu'il appartient au Président de saisir la main tendue par l'opposition qui se veut constructive.

Mme DENIS note que le tableau de synthèse du budget manque de lisibilité et dénonce les suppressions de postes dans le Département ainsi que l'arrêt des aides aux crèches, aux cantines et la baisse des investissements dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'environnement. Elle dénonce un repli identitaire accentué par les baisses de crédits et les suppressions de dispositifs mais également par la recherche de coupables comme pour les allocataires du RSA. Elle souligne ensuite que le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable pointe une augmentation importante des gaz à effet de serre et estime que le budget n'est pas à la hauteur des enjeux. Elle rappelle que le coût de la pollution atmosphérique s'élève à 43 milliards d'euros et demande, à l'instar du groupe AXA, que le Département se désengage des énergies fossiles. Elle pose enfin la question de savoir quels sont les engagements concrets de la majorité dans la lutte contre la pollution atmosphérique et souhaite connaître la position du Président de Région à ce sujet.

M. le Président rappelle à Mme DENIS que le groupe « Europe Ecologie Les Verts » n'a pas le monopole de la protection de l'environnement.

M. RENAUX s'indigne contre le coup de frein aux solidarités mené actuellement et l'austérité, selon lui, sans précédent. Il estime que les politiques sociales sont fragilisées et que l'équilibre budgétaire prend désormais le pas sur le bien-être des Samariens. Il dénonce un manque de volontarisme et l'abandon de nombreuses politiques sociales comme les actions en faveur de la parentalité, la lutte contre le décrochage scolaire, l'accessibilité et la santé pour tous ou encore la lutte contre la délinquance juvénile. Il réitère sa demande concernant l'émission d'un titre de recette à destination de l'Etat et souhaite que l'argent public détourné par les grandes entreprises soit réinjecté dans les actions sociales. Il juge que les actions entreprises par la majorité sont graves et en dresse un constat accablant, selon lui. Il appelle la majorité à gérer cette situation de manière exigeante et audacieuse, et dénonce la volonté de la celle-ci de relayer la politique d'austérité menée par le Gouvernement. Il estime, en outre, que les Samariens devront faire face à toujours plus d'impôts pour moins de service.

Mme WYBO dénonce une détérioration du climat social en France soulignant les incohérences de l'« UMPS ». Elle rappelle que le message lancé lors du Débat d'orientation budgétaire était celui de la solidarité avec les territoires et la défense de la ruralité. Elle indique que la volonté de la majorité de ne pas augmenter la fiscalité se heurte à l'augmentation de la taxe sur la consommation finale d'électricité décidée en 2015. Elle dénonce ensuite la suppression d'un numéro sur deux du magazine « Vivre en Somme » qui constitue, selon elle, une atteinte à la liberté d'expression des groupes d'opposition. Elle cite ensuite le versement de fonds spéciaux pour l'accueil des migrants quand de nombreuses familles françaises sont en grande difficulté. Mme WYBO juge, en outre, que la volonté de la majorité va à l'encontre de nombreuses priorités sociales comme le soutien aux personnes âgées, et note que les nombreux désengagements en faveur de la culture, de l'éducation ou de l'agriculture sont dommageables pour le Département et sa qualité de vie. Elle dénonce également le soutien du Département à la « Ferme des 1 000 vaches » où le taux de

mortalité atteint, selon elle, les 27%. Elle note que le tourisme reste un domaine relativement épargné par les coupes budgétaires mais appelle de ses vœux une étude sur le retour sur investissement dans certaines infrastructures. Pour conclure, Mme WYBO juge le projet de Budget présenté ne correspond pas aux ambitions affichées.

Mme ESTEBAN estime que ce Budget primitif 2016 est conforme aux orientations présentées lors du Débat d'orientation budgétaire et note que les engagements politiques vont à l'encontre du discours d'épanouissement humain, de solidarité et de partage. Elle dénonce une politique de droite qui se construit sur la stigmatisation des pauvres, et cite le courrier qu'elle qualifie « d'inquisiteur » envoyé aux allocataires du RSA posant, selon elle, la question d'une mobilisation de la majorité pour le retour à l'emploi. Elle note ensuite que les suppressions d'emplois dans l'administration vont impacter la qualité du service rendu aux populations et pointe les restrictions budgétaires dans le domaine de la culture ; domaine pourtant fortement lié à la dimension sociale. Elle affirme désapprouver cette politique comptable et pose la question de savoir pourquoi le Département s'engage dans des projets d'infrastructures surdimensionnés quand cet investissement pourrait se faire dans l'humain.

M. JARDE rappelle que le Conseil départemental est une collectivité de proximité qui doit désormais s'adapter aux changements des habitudes de vie. Il estime que le barreau du CHU de Picardie est un équipement indispensable mais indique qu'avec Mme DELETRE, ils seront attentifs à son tracé car ils ne souhaitent pas que cet axe gêne le développement futur du golf club de Salouël dont la pratique sera orientée vers le sport adapté et étudiant.

M. MAQUET salue ses anciens collègues, conseillers généraux, présents sur les bancs du public. Il rappelle que l'année 2015 a été une année de transition et de changement, tant sur le plan politique avec l'adoption de la loi NOTRe, que sociétal avec les attentats de Paris. Il s'inquiète de l'atonie de la croissance économique française soutenue par des facteurs exogènes comme la baisse du prix du baril de pétrole ou le maintien de taux de change excessivement bas et dénonce l'immobilisme du Gouvernement qui conduit la France au déclasserment dans sa volonté de contenter toutes les parties. Il insiste sur la chance qu'est l'Union Européenne en matière d'économie pour la France et ainsi contrecarrer les arguments populistes et nationalistes destinés à replier les Etats sur eux-mêmes. M. MAQUET soutient que le Budget primitif du Département se doit de s'adapter aux contraintes économiques nationales et qu'il doit également apporter la preuve de l'utilité de cette collectivité. Il salue la volonté de M. le Président et de ses équipes de maîtriser et de rationaliser les dépenses afin de dégager des marges de manoeuvre dans un contexte très contraint avec, notamment, la hausse des Allocations Individuelles de Solidarité. Il rappelle qu'il est nécessaire de dégager un autofinancement solide afin d'éviter tout défaut de paiement en 2017 et ce, sans augmenter la fiscalité sur le foncier bâti. M. MAQUET indique, en outre, que le Département se doit de soutenir fortement le tourisme, l'agriculture et les solidarités rurales et territoriales avec pour objectif l'efficacité.

M. DE JENLIS salue également la présence des anciens conseillers généraux dans le public et plus particulièrement son prédécesseur M. Hubert HENNO.

Après avoir rappelé qu'il s'agit du premier Budget primitif de la majorité, marqué par les premiers choix, M. DE JENLIS fait part de sa fierté à présenter ce budget courageux et ambitieux aux côtés de M. le Président.

Il réaffirme que les contraintes budgétaires inédites qui pèsent sur la collectivité sont dues aux baisses drastiques des dotations de l'État et à l'explosion des dépenses de solidarité dont le Département a la charge. Il indique que la majorité ne cédera pas au chantage de l'État, qui attend que les collectivités territoriales augmentent les impôts à sa place et réaffirme la volonté de l'exécutif de ne pas augmenter la fiscalité directe, contrairement à la décision prise par près d'un tiers des Départements français cette année.

En conséquence, pour M. DE JENLIS, il est dès lors nécessaire afin d'équilibrer le budget, de réaliser au minimum 14 millions d'euros d'économies de fonctionnement afin de dégager une épargne brute permettant de garantir un programme d'investissement viable.

M. DE JENLIS juge que les tentatives du Gouvernement pour supprimer les Conseils départementaux ont échoué sur le plan institutionnel et qu'il tente désormais de les asphyxier financièrement. Il estime qu'au cœur des grandes régions nouvellement créées, provoquant ainsi la disparition de la Picardie, l'échelon départemental retrouve tout son rôle de proximité et de solidarité territoriale. Il réaffirme, en outre, que la majorité démontrera, budget après budget, que le Département est une collectivité utile, nécessaire voire indispensable. Il cite à ce propos les 80,9 millions d'euros affectés en 2016 à l'investissement sur le territoire et rappelle que la majorité précédente avait diminué cet investissement de 7,8% l'année passée.

M. DE JENLIS détaille ensuite les priorités d'investissement envisageables grâce aux économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement à savoir la poursuite de la rénovation des collèges pour 5,3 millions d'euros ; la relance de l'entretien des routes pour 19,6 millions d'euros ; l'aide aux collectivités locales pour la réalisation de leurs projets pour 12,7 millions d'euros et l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap en inscrivant une Autorisation de Programme de 15,3 millions d'euros, aucun engagement n'ayant été acté par l'ancienne majorité sur ce dossier. Il rappelle ensuite que l'ensemble des investissements sont financés, outre par l'autofinancement dégagé, mais également par un volume d'emprunt de 41 millions d'euros, en réduction sensible par rapport à celui qui avait été inscrit au Budget primitif 2015.

A propos des vœux déposés par l'opposition, M. DE JENLIS note qu'il est reproché à l'actuelle majorité de dégager 5,7 millions d'euros d'économies sur la solidarité ; 2 millions d'euros d'économies sur l'éducation, le sport et la culture ; 3 millions d'euros sur l'aménagement du territoire et 3 millions d'euros sur l'habitat et la protection de l'environnement quand dans le même temps aucune solution alternative ou nouvelle recette n'est mise en avant, jugeant ainsi que ces vœux ne constituent pas une proposition crédible. Il invite M. LEC à adopter une attitude responsable et constructive au lieu d'agiter les peurs et les craintes des agents et des partenaires, attitude qu'il juge ne pas être à la hauteur des enjeux. Il estime que les habitants de la Somme attendent désormais une autre méthode et que les choix difficiles portés par la majorité auraient dû être engagés depuis de nombreuses années.

M. DE JENLIS rappelle que les efforts s'imposent à tous y compris aux élus avec la diminution des indemnités et des frais de fonctionnement des groupes politiques. Il note que l'administration elle-même n'est pas épargnée avec la contrainte d'une réduction des effectifs.

S'adressant à M. LEC, et lui rappelant qu'il a été Premier Vice-président aux Finances, M. DE JENLIS lui rappelle qu'un seul poste de dépense ne suffit pas à rendre tout un budget de fonctionnement insincère et qu'une enveloppe en réserve a été provisionnée au titre des dépenses imprévues.

Pour conclure, M. DE JENLIS salue le travail mené par les élus de la majorité, les vice-présidents, les directeurs, qui ont étudié, avec l'appui des services, la manière d'optimiser chacune des politiques ; rappelant ainsi qu'ils se situent tous dans l'action et le travail concret, conformément aux attentes des habitants de la Somme, ce pragmatisme s'opposant ainsi aux démagogues de gauche comme d'extrême droite et retissant ainsi le lien de confiance entre les citoyens et leurs représentants.

M. le Président remercie l'ensemble des orateurs pour la qualité du débat.

En réponse aux différents orateurs, M. le Président se dit surpris des réactions de l'opposition, qu'il juge caricaturales et précise que le projet de budget présenté est une réponse au véritable « tsunami institutionnel » et budgétaire subi par les collectivités.

Il affirme qu'il n'est question en rien de stigmatiser les allocataires du RSA ni de porter un coup d'arrêt aux services publics maillant les territoires mais de recentrer les actions et d'aiguiller le plus finement possible les crédits afin de proposer aux habitants de la Somme, mais également aux agents du Département, des réponses adaptées à leur attentes. Il indique, en outre, que le Département se doit d'orienter la politique et d'impulser des actions pragmatiques, ciblées et ambitieuses et ne pas faire le jeu des extrêmes. M. le Président prône la prophylaxie en lieu et place du traitement, et réaffirme sa volonté de défendre un budget courageux et dans l'action pour sauver la collectivité départementale.

Il précise également que la notion de chef de file ne signifie pas que l'on doive tout faire soi-même mais que ce chef de file doit donner l'impulsion.

Il affirme qu'au contraire de M. RENAUX ce budget est ambitieux notamment au vue des correctifs apportés au Budget primitif 2015. S'adressant à M. LEC, il lui indique ne pas contester les chiffres du passé mais être un homme vivant dans le présent et pour l'avenir.

En conclusion, M. le Président se demande quelle crédibilité accorder aux propos de M. LEC et de son suppléant M. MANABLE quand en 2009 ces derniers s'indignaient du gel des dotations de l'Etat dans un courrier adressé à l'ensemble des Maires de la Somme. Après avoir rappelé la promesse n°54 du candidat Hollande à l'élection présidentielle à savoir la garantie du maintien du niveau des dotations aux collectivités, M. le Président affirme que les socialistes n'ont tiré aucune leçon des scrutins récents.

A la demande de M. STOTER, M ; le Président fait observer une minute de silence à la mémoire de M. Jean-Louis MASSOUBRE, ancien conseiller général de 1967 à 1979 décédé récemment.

(L'Assemblée observe une minute de silence).

Mme DELETRE, secrétaire de séance, donne lecture des dix vœux et de l'amendement déposés.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 13 heures 24).

LE PRESIDENT,



M. Laurent SOMON

LA SECRETAIRE,



Mme Margaux DELETRE